AVIS DE CONSULTATION OUVERTE
Appel d'offre n°3/MIFZ-MENPS/2026

Le **08 décembre 2026 à 10 h 30,** il sera procédé, dans les bureaux de la Fondation Zakoura Éducation, sis au 11, rue Chatila, 1er étage, immeuble Bahlawan, à Casablanca, à l'ouverture des offres reçues dans le cadre de la consultation ayant pour objet **l'achat de matériel informatique destiné aux éducatrices et aux superviseurs des classes de préscolaire de la Fondation Zakoura, en partenariat avec le MENPS,** dans 10 régions du Maroc.

N° Appel d'offres	Objet d'Appel d'offre	Estimation des coûts de prestation (DHS)/ (Plafond estimatif)	Cautionnement provisoire (DHS)	Date et Heure d'ouverture des offres
N°3/MIFZ-MENPS/ 2026	Achat de matériel informatique destiné aux éducatrices et superviseurs des classes de préscolaire de la FZE en partenariat avec le MENPS -LOT UNIQUE-	Estimation globale du marché : 2 010 300,00 dhs (Deux millions dix mille trois cents dirhams) PC superviseurs : 880 000.00TTC Smartphones : 70 000,00 TTC Tablettes éducatrices : 1 060 300,00 TTC)	20 100,00 (Vingt mille cent dirhams)	08/12/2026 à 10H30

Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du siège de la Fondation Zakoura, sis au **11, Rue Chatila, 1er étage, Immeuble Bahlawane, Casablanca**.

Il peut également être téléchargé à partir du site internet de la Fondation Zakoura : www.fondationzakoura.org.

Le contenu et la présentation des dossiers des soumissionnaires doivent être conformes aux exigences définies dans le présent **Règlement de Consultation (RC)**.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres selon l'une des modalités suivantes :

- **Dépôt direct** au siège de la Fondation Zakoura, à l'adresse précitée ;
- **Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception** à la même adresse ;

Les offres, ainsi que les prospectus, fiches techniques et échantillons exigés, le cas échéant, doivent être déposés au siège de la Fondation Zakoura Education au plus tard le **07 décembre 2026 à 17 h 00**. Un récépissé est délivré pour les dépôts effectués sur place.

Les pièces constitutives des dossiers à fournir par les soumissionnaires sont celles définies à l'article 8-9 et10 du présent règlement de consultation.

La Fondation Zakoura Education se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres, dans les conditions prévues à l'article 18 du règlement de consultation, sans que les concurrents puissent prétendre à une quelconque indemnité.

La direction

FONDATION ZAKOURA EDUCATION
131 Bd Anfa 4ème Etage Appt «4A»
Casablanca - Maroc 03
Tél.: (212) 522 25 66 33
Fax : (212) 522 26 47 77

اعلان عن طلب عروض مفتوحة
رقم 3/MIFZ-MENPS/2026

في يوم **08 دجنبر 2026**، على الساعة العاشرة والنصف صباحاً، سيتم بمقر مؤسسة زكورة للتربية، الكائن بـ 11زنقة شاتيلا، الطابق الأول، إقامة بهلوان، الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض المتوصل بها في إطار الاستشارة المتعلقة بـ:
اقتناء المعدات المعلوماتية المخصصة للمربيات والمشرفين على أقسام التعليم الأولي التابعة لمؤسسة زكورة للتربية، بشراكة مع وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة(MENPS) ، موزعين على 10جهات بالمغرب.

تاريخ ووقت فتح العروض	الضمان المؤقت (بالدرهم)	التقدير المالي للخدمات (بالدرهم) السقف التقديري	الموضوع	رقم الصفقة
08/12/2026 على الساعة 10:30	**20.100,00 درهم عشرون ألفًا ومائة درهم**	**2 010.300,00 درهم مليونان وعشرة آلاف وثلاثمائة درهم**	**اقتناء معدات معلوماتية مخصصة للمربيات والمشرفين على أقسام التعليم الأولي التابعة لمؤسسة زكورة للتربية، بشراكة مع وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة**	**3/MIFZ-MENPS/2026**

تفصيل التقدير المالي:

- أجهزة الحاسوب المخصصة للمشرفين 880.000,00 :درهم شاملًا للضريبة
- الهواتف الذكية 70.000,00 :درهم شاملًا للضريبة
- الأجهزة اللوحية المخصصة للمربيات 1.060.300,00 :درهم شاملًا للضريبة

يمكن سحب ملف الاستشارة من مقر مؤسسة زكورة للتربية الكائن بـ : 11زنقة شاتيلا، الطابق الأول، إقامة بهلوان، الدار البيضاء.
كما يمكن تحميل الملف من الموقع الإلكتروني لمؤسسة زكورة للتربية :www.fondationzakoura.org

يجب أن يكون محتوى ملفات المتنافسين وطريقة تقديمها مطابقين للمتطلبات المحددة في نظام الاستشارة الحالي.
يمكن للمتنافسين إيداع عروضهم بإحدى الطرق التالية:

- الإيداع المباشر بمقر مؤسسة زكورة للتربية، بالعنوان المشار إليه أعلاه؛
- الإرسال عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى العنوان نفسه؛

يجب إيداع العروض، النشرات التقنية والعينات المطلوبة، عند الاقتضاء، مقابل وصل بمقر مؤسسة زكورة للتربية، بالعنوان المشار إليه أعلاه، في أجل أقصاه **07دجنبر 2026** على الساعة الخامسة بعد الزوال (17H :00) .
وتكون الوثائق المكونة للملف الواجب تقديمها من طرف المتنافسين هي تلك المحددة في المادة 8 ,9, 10من نظام الاستشارة الحالي.

تحتفظ مؤسسة زاكورة للتربية بالحق في عدم مواصلة أو إلغاء طلب العروض الحالي، وفقاً للشروط المنصوص عليها في المادة 18 من نظام الاستشارة، دون أن يكون للمتنافسين الحق في المطالبة بأي تعويض كيفما كان

الإدارة

FONDATION ZAKOURA EDUCATION
131 Bd Anfa 4ème Etage Appt «4A»
Casablanca - Maroc 03
Tél.: (212) 522 25 66 33
Fax : (212) 522 26 47 77

FONDATION
ZAKOURA
Le devoir d'agir

CAHIER DE PRESRIPRION SPECAL

APPEL D'OFFRES
N° 3/MIFZ-MENPS/2026

ACHAT DU MATERIEL INFORMATQUE DESTINES AUX EDUCATRICES ET SUPERVISEURS DES CLASSES DE PRESCOLAIRE DE LA FONDATION ZAKOURA EDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS (MENPS)

- MARCHE N°…….. -

FONDATION ZAKOURA
Le devoir d'agir

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ACHAT DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES EDUCATRICES ET SUPERVISEURS DES CLASSES DE PRESCOLAIRE DE LA FONDATION ZAKOURA EDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LE MENPS

- Appel d'offre n° 3/MIFZ-MENPS/2026 -

Marché passé par appel d'offres ouvert en application des procédures internes de gestion des achats de la Fondation Zakoura.

Entre : la Fondation Zakoura Education, représentée par son Directeur Général, Monsieur Mohamed ZAARI,

Désignée ci-après par le terme "Client" ou "FZE",

D'UNE PART

Et : Monsieur : ……, gérant agissant en nom et pour le compte de la société …… …….. sise à : …… …… ……, ……., affiliée à la CNSS S/N° : ……., inscrite au registre de commerce de …… S/N° ……, inscrite aux rôles de la patente S/N° ……., ICE ……..titulaire du compte bancaire n° …… …… …… Agence…… ……..

Désignée ci-après par le terme "Prestataire" ou "Fournisseur",

D'AUTRE PART

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.

I/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (C.P.S)

A/ CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison de matériel informatique destiné à une estimation de **461 éducatrices et 110 superviseurs** des classes de préscolaire de la Fondation Zakoura Education, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS), dans dix régions du Maroc.

Le marché est constitué d'un **lot unique**.

Les quantités indiquées sont estimatives et peuvent être ajustées à la hausse ou à la baisse, dans la limite de **10 % de la quantité globale estimée**, en fonction des besoins effectivement constatés par le Client.

ARTICLE 2 – MODE DE PASSATION

Le présent marché est conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence organisée par la Fondation Zakoura pour l'Éducation, conformément à ses procédures internes de gestion des achats en vigueur.
Le présent marché constitue un contrat de droit privé conclu entre la Fondation Zakoura pour l'Éducation et le fournisseur retenu, dans les conditions définies par le présent marché et les documents contractuels qui lui sont annexés.

ARTICLE 3 – CONSISTANCE DES FOURNISSEURS

Le présent marché porte sur l'achat et la livraison du matériel informatique décrit dans les spécifications techniques et le bordereau des prix.
Le fournisseur s'engage à respecter les caractéristiques, quantités et exigences techniques prévues dans les documents contractuels.
L'exécution des prestations intervient au fur et à mesure des besoins de la Fondation, sur la base d'un **ordre de service et des bons de commande émis par la Fondation** pendant la durée de validité du marché.

Chaque bon de commande précise notamment les désignations, les quantités et les lieux de livraison.

ARTICLE 4 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives du présent marché sont, par ordre de priorité :
Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
Les spécifications techniques ;
Le bordereau des prix ;
L'offre technique et financière du fournisseur retenu ;
Le règlement de consultation ;
Les bons de commande émis et validés par la Fondation ;
Les éventuels avenants dûment signés ;
La charte sécurité de l'information
Accord type de confidentialité « sous-traitant »
La charte achat responsable
En cas de contradiction entre les pièces contractuelles, l'ordre de priorité ci-dessus s'applique.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le fournisseur s'engage à respecter :

- les dispositions du présent marché et de ses annexes, notamment les spécifications et exigences techniques ;

- les procédures, politiques et règlements internes de la Fondation Zakoura qui lui sont communiqués et qui lui sont applicables ;
- les obligations fiscales, sociales et réglementaires qui lui sont applicables ;
- les principes et engagements prévus par la Charte des achats responsables de la Fondation ;
- les exigences de confidentialité, de sécurité et de protection des données communiquées par la Fondation ;
- les délais de livraison convenus ;
- les exigences relatives à la fourniture d'un matériel neuf, jamais utilisé et conforme aux spécifications techniques ;
- les conditions d'emballage, de transport et de livraison prévues au marché ;
- les obligations relatives à la garantie et au service après-vente prévues au marché.

Le fournisseur est réputé connaître les obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables et ne peut invoquer leur méconnaissance pour se soustraire à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 6 : PARTIES AU CONTRAT

Le présent marché est conclu entre la Fondation Zakoura Éducation, représentée par son Directeur Général, Monsieur Mohamed ZAARI, et le fournisseur retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET NOTIFICATION

Le présent marché ne prend effet qu'à compter de sa notification au fournisseur par la Fondation Zakoura pour l'Éducation.

Cette notification intervient dans un délai maximum de 75 jours à compter de la date d'ouverture des offres, sauf prorogation expressément acceptée par les parties.

ARTICLE 8 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le présent marché est conclu pour une durée de douze (12) mois, à compter de la date de commencement de l'exécution des prestations fixée par l'ordre de service notifié au titulaire.

Les prestations sont exécutées au fur et à mesure des besoins de la Fondation Zakoura Éducation, sur la base de bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

Le délai d'exécution de chaque commande est fixé à vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande par le fournisseur, sauf indication contraire mentionnée dans le bon de commande.

ARTICLE 9 : DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

La Fondation remet au fournisseur, gratuitement, une copie des documents contractuels mentionnés à l'article 4 du présent CPS, dans un délai maximum de **sept (7) jours ouvrables** à compter de la notification du marché.

ARTICLE 10 : DOMICILIATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur indique dans son offre ses coordonnées et l'adresse à laquelle toute correspondance relative au présent marché peut lui être adressée.

Il est tenu d'informer la Fondation Zakoura de toute modification de ses coordonnées.

ARTICLE 11 : CARACTERE ET NATURE DES PRIX

Le marché est conclu à prix unitaires.

Les sommes dues au fournisseur sont calculées sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix et des quantités effectivement commandées et livrées.

Les prix comprennent l'ensemble des frais, charges, décharge, taxes, droits, transport, emballage, livraison et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Les prix sont exprimés en dirhams marocains (MAD) et demeurent fermes et non révisables pendant toute la durée

du marché.
Toute modification de la TVA résultant d'une disposition légale ou réglementaire applicable pourra être répercutée conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 12 : SOUS-TRAITANCE

Le prestataire ne peut confier à un tiers l'exécution de tout ou partie des prestations objet du présent marché sans l'accord préalable écrit de la Fondation Zakoura Éducation.
Toute demande d'autorisation doit préciser l'identité du sous-traitant envisagé ainsi que la nature des prestations concernées.
Le prestataire demeure responsable de la bonne exécution du marché et du respect de ses obligations contractuelles, y compris pour les prestations confiées à un sous-traitant.

ARTICLE 13 : CAUTION PROVISOIRE ET FEFINITIVE

13.1. Caution provisoire

Le montant de la caution provisoire est fixé à **20 100,00 DHS**.
Elle doit être constituée selon les modalités prévues dans le dossier de consultation et être jointe à l'offre du soumissionnaire.
La caution provisoire est libérée, après la constitution de la caution définitive par le fournisseur retenu.
Et les fournisseurs non retenus, la caution provisoire est libérée après confirmation de l'attribution du marché.

13.2. Caution définitive

Le montant de la caution définitive est fixé à 3 % du montant initial du marché, sauf disposition contraire prévue dans les conditions particulières.
Elle doit être constituée dans un délai de 20 jours à compter de la notification de l'attribution ou de la signature du marché.
La caution définitive garantit la bonne exécution des obligations contractuelles du fournisseur.
Elle est libérée après la réception définitive du matériel informatique, sous réserve de la bonne exécution des obligations du fournisseur et de la levée des éventuelles réserves.

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 7 % du montant initial du marché.
Elle est constituée sous forme d'une caution personnelle et solidaire délivrée par un établissement bancaire ou financier agréé et remise à la Fondation Zakoura Education dans les délais prévus au présent marché.

La caution est libérée dans un délai maximum de trois mois suivant la réception définitive du matériel informatique, sous réserve de la bonne exécution de l'ensemble des obligations contractuelles du fournisseur et de la levée des éventuelles réserves.

ARTICLE 15 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le fournisseur est responsable des dommages résultant de l'exécution de ses prestations.
Lorsque la nature des prestations le justifie, il doit disposer des assurances nécessaires couvrant les risques liés à son activité et à l'exécution du marché.

ARTICLE 16 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit la Fondation Zakoura contre toute réclamation de tiers relative aux droits de propriété intellectuelle concernant les matériels, logiciels, marques, procédés ou autres éléments utilisés dans le cadre du présent marche. Il lui appartient d'obtenir les autorisations et licences nécessaires et d'en supporter les coûts.

Les informations, documents, données, créations et autres éléments appartenant à la Fondation Zakoura pour l'Éducation et communiqués au fournisseur dans le cadre de l'exécution du contrat demeurent la propriété exclusive de la Fondation Zakoura.
Leur communication ne confère au fournisseur aucun droit de propriété intellectuelle ni droit d'utilisation autre que celui strictement nécessaire à l'exécution du contrat. Toute reproduction, diffusion, exploitation ou utilisation en

dehors de ce cadre est soumise à l'autorisation préalable de la Fondation.

ARTICLE 17 : SECURITE DE L'INFORMATION ET CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à respecter les règles et exigences de sécurité de l'information applicables au sein de la Fondation Zakoura Education.

À ce titre, il s'engage notamment à :

- Garantir la confidentialité et l'intégrité des informations, documents, données et ressources auxquels il pourrait avoir accès dans le cadre de la prestation ;
- Utiliser les informations et ressources mises à sa disposition exclusivement pour les besoins de l'exécution du marché ;
- S'interdire toute divulgation, communication ou utilisation non autorisée des informations de la Fondation ;
- Respecter les règles d'accès aux locaux, systèmes d'information et ressources de la Fondation ;
- Informer sans délai la Fondation de tout incident ou événement susceptible d'affecter la sécurité ou la confidentialité des informations ;
- Respecter les exigences applicables en matière de protection des données à caractère personnel lorsque la prestation implique l'accès ou le traitement de telles données ;
- Faire respecter ces obligations par son personnel ainsi que par ses éventuels sous-traitants autorisés.
- En cas de retour du matériel informatique au fournisseur pour réparation durant la période de garantie, le prestataire est tenu de garantir la stricte confidentialité des données de la Fondation, notamment des données à caractère personnel relatives aux enfants et à leurs familles, et de veiller à ce qu'elles ne soient ni consultées, ni copiées, ni divulguées à des tiers non autorisés.

ARTICLE 18 : GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE

18.1. Durée de garantie : La durée de garantie du matériels informatiques, objet du présent marché, est fixée à un (1) an, à compter de la date du procès-verbal de la réception provisoire du matériel objet du marché

18.2. Obligations du fournisseur : Pendant la période de garantie, le fournisseur assure, à ses frais, la réparation ou

le remplacement du matériel présentant un défaut ou une anomalie non imputable à une mauvaise utilisation
Les frais de transport liés à la prise en charge des équipements sous garantie sont à la charge du fournisseur
Le fournisseur s'engage à intervenir dans des délais raisonnables adaptés à la nature du dysfonctionnement.

18.3. Stock tampon : Le fournisseur met également à la disposition de la Fondation un **stock tampon de 5 tablettes**

destinées aux éducatrices, conformément aux conditions définies dans les spécifications techniques.
La Fondation Zakoura Education pourra utiliser ce stock pendant la période de réparation ou de remplacement des matériels défectueux.
Le stock tampon sera restitué au fournisseur après la réception définitive.

ARTICLE 19 : LIEUX, DÉLAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON

19.1. Lieux de livraison

Les livraisons devront être effectuées dans les dix (10) régions du Maroc suivantes : l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun.

Elles seront réalisées au niveau des différentes provinces concernées, aux adresses communiquées par la Fondation Zakoura Éducation. (En annexe 04 un tableau des 10 régions avec le nombre estimatifs de matériel informatique par province).

Les livraisons peuvent être réalisées de manière partielle, par région ou par province, selon les besoins de la Fondation.

19.2. Délai de livraison

Chaque livraison est déclenchée par un bon de commande précisant les quantités, les lieux de livraison et le délai

applicable.
Le fournisseur dispose d'un délai maximum de 20 jours à compter de la réception du bon de commande pour effectuer la livraison, sauf délai différent indiqué sur le bon de commande.

C. Conditions de livraison
Les frais d'emballage, de transport, de livraison et de déchargement sont à la charge du fournisseur.
Le matériel doit être neuf, non utilisé et livré dans un emballage adapté.
Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison indiquant notamment :

- la date de livraison ;
- la référence du marché ;
- l'identification du fournisseur ;
- la désignation du matériel ;
- les quantités livrées ;
- les caractéristiques nécessaires à son identification.

La réception est confirmée par la signature de l'agent responsable sur le bon de livraison, ainsi que par la validation du bon et PV de réception correspondant dans le système de la Fondation Zakoura.

19.3. Vérification et conformité
La Fondation Zakoura se réserve le droit de procéder à toute vérification quantitative et qualitative du matériel livré.
Tout matériel non conforme aux spécifications contractuelles pourra être refusé.
Le fournisseur devra remplacer ou corriger les articles non conformes dans un délai maximum de 5 jours, sauf délai différent convenu avec la Fondation.
Les frais liés au remplacement des articles non conformes sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 20 : RÉCEPTION
Les livraisons peuvent faire l'objet de réceptions partielles.
La réception est effectuée à l'arrivée de matériel informatique dans les classes, après vérification, sur le lieu de livraison, de leur quantité, de leur état et de leur conformité aux exigences et conditions fixées par le marché.

La réception est prononcée après constatation de la conformité des matériels aux spécifications contractuelles.

Un procès-verbal de réception provisoire peut être établi pour chaque livraison ou groupe de livraisons.

La réception définitive intervient à l'issue de la période de garantie, sous réserve de la bonne exécution par le fournisseur de l'ensemble de ses obligations contractuelles et de la levée, le cas échéant, des éventuelles réserves.

ARTICLE 21 : MODALITÉS DE PAIEMENT
Le fournisseur est tenu de remettre à la Fondation Zakoura Éducation une facture datée et numérotée, accompagnée des pièces justificatives requises, notamment le bon de livraison et, le cas échéant, le bon ou procès-verbal de réception.
La facture doit être transmise dans un délai maximum d'un mois suivant la livraison ou la réalisation de la prestation.

Le règlement est effectué conformément aux procédures internes de la Fondation, après vérification de la livraison ou de la prestation et validation des pièces justificatives dans le circuit interne de traitement, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la facture conforme.

Le paiement est effectué sur la base des quantités effectivement livrées et réceptionnées, conformément aux conditions convenues dans la commande ou le marché, et après déduction, le cas échéant, des pénalités ou retenues applicables.
Le règlement est effectué par chèque ou virement bancaire sur le compte communiqué officiellement par le fournisseur et enregistré dans le dossier de la Fondation Zakoura Éducation.

ARTICLE 22 : PÉNALITÉS DE RETARD

À défaut de livraison dans le délai convenu de 20 jours, le fournisseur sera redevable d'une pénalité de 1 ‰ (un pour mille) par jour calendaire de retard, calculée sur le montant de la commande ou du contrat concerné.
Cette pénalité pourra être déduite des sommes dues au fournisseur, conformément aux conditions contractuelles convenues entre les parties.
L'application des pénalités de retard ne libère pas le fournisseur de ses autres obligations et responsabilités contractuelles.
Le montant cumulé des pénalités est plafonné à 8 % du montant de la commande ou du contrat concerné.
Lorsque le plafond des pénalités est atteint, la Fondation Zakoura Education pourra, après mise en demeure restée sans effet, résilier la commande ou le contrat, sans préjudice de ses autres droits contractuels.

ARTICLE 23 : ÉTHIQUE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET ACHATS RESPONSABLES

Le fournisseur s'engage à respecter les principes d'intégrité, de transparence et de probité dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et de l'exécution du présent contrat.
Il s'engage notamment à :

- ✓ Respect des lois : se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pratiques assimilées.
- ✓ Interdiction de la corruption : s'abstenir d'offrir, de promettre, de donner, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, tout avantage indu dans le cadre de l'exécution du présent contrat.
- ✓ Transparence : informer immédiatement la Fondation de tout conflit d'intérêts ou tout fait de corruption dont il aurait connaissance en lien avec le contrat.
- ✓ Charte achats responsables : respecter la charte achats responsables de la Fondation. Celle-ci est disponible sur le site web de la fondation
- ✓ Sanction : tout manquement grave à ces engagements pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat, sans préjudice des autres recours dont dispose la Fondation.
- ✓ Respecter les procédures et politiques internes de la Fondation qui lui sont communiquées et qui lui sont applicables.

Tout manquement grave à ces obligations peut entraîner la résiliation du contrat, sans préjudice des autres droits et recours de la Fondation.

ARTICLE 24 : FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure reconnu par la législation applicable.
La partie concernée doit informer l'autre partie dans les meilleurs délais et fournir tout justificatif nécessaire.

ARTICLE 25 : RÉSILIATION

Le marché peut être résilié en cas de manquement grave ou répété de l'une des parties à ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet dans le délai fixé par celle-ci, sauf cas justifiant une résiliation immédiate conformément au contrat ou à la législation applicable.

La résiliation pour manquement grave aux obligations relatives à la corruption, à la fraude ou à l'intégrité peut intervenir dans les conditions prévues au présent contrat.

ARTICLE 26 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.
À défaut de règlement amiable, le litige est soumis aux tribunaux compétents de Casablanca, conformément à la législation marocaine applicable.

II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(Les ordinateurs portables, les tablettes et les smartphones doivent être d'une marque reconnue dans le marché locale et international).

Caractéristiques techniques

Article N°	Ordinateurs portables	
1	**Spécifications générales**	
	Processeur	Intel Core I5
	Système d'exploitation	FreeDos
	Batterie	Autonomie d'au moins 6 heures
	RAM	8 Gb Minimum
	Stockage	256 Gb Minimum
	Ecran	
	Taille d'écran	14 pouces minimum
	Connectivité	
	Bluetooth	Oui
	Ports	RJ45, HDMI, USB
	WI-FI	Oui
	Personnalisation	
	Livré avec	Sacoche et souris
	Garantie	1 an minimum
	Echantillon exigé	Non (Fiche technique)
	Téléphones	
2	**Spécifications générales**	
	Processeur	Octa-core minimum
	Système d'exploitation	Android 14
	Carte SIM	OUI
	Réseau	5G
	Batterie	5000mAh Minimum
	RAM	4 Gb Minimum
	Capacité Interne (ROM)	128 Gb Minimum
	Ecran	
	Taille d'écran	6,5 pouces, 90Hz minimum
	Multitouches	Oui
	Connectivité	
	Bluetooth	Oui
	USB™	USB Type-C + Micro SD
	Audio	Prise casque 3,5 mm
	WI-FI	Wifi intégré
	Media	
	Camera Frontale	Oui
	Camera Arrière	Oui

D 9

	Personnalisation	
	Livré avec	Adaptateur
	Garantie	1 an
	Echantillon exigé	Non (Fiche technique)
	Tablettes	
3	**Spécifications générales**	
	Processeur	Processeur 4 Cœur minimum
	Système d'exploitation	Android 14
	Carte SIM	OUI
	Réseau	5G
	Batterie	5000mAh Minimum
	RAM	4 Gb Minimum
	Capacité Interne (ROM)	64 Gb Minimum
	Ecran	
	Résolution	1280 x 720 ppp minimum
	Taille d'écran	8 pouces minimum
	Multitouches	Oui
	Connectivité	
	Bluetooth	Oui
	USB™	USB Type-C + Micro SD
	Audio	Prise casque 3,5 mm
	WI-FI	Wifi intégré
	Media	
	Camera Frontale	Oui
	Camera Arrière	Oui
	Personnalisation	
	Livré avec	Un étui de protection + Adaptateur
	Garantie	1 an
	Echantillon exigé	Oui

FONDATION
ZAKOURA
Le devoir d'agir

APPEL D'OFFRES
N° 3/MIFZ-MENPS/2026

Objet : Achat de matériel informatique pour les éducatrices et superviseurs des classes de préscolaire dépendant de la Fondation Zakoura Education en partenariat avec le MENPS.

Complété par la société..... soussigné et arrêté à la somme estimative de ..... TTC

MARCHE N°.....

Pour La Fondation Zakoura Education	Lu et Accepté par le Concurrent
FONDATION ZAKOURA EDUCATION 131 Bd Anfa 4ème Etage Appt «4A» Casablanca - Maroc 03 Tél.: (212) 522 25 66 33 Fax : (212) 522 26 47 77 A Casablanca, le :	A Casablanca, le :

4

Annexe 1 ***BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF :***

Achat d'ordinateur pour les superviseurs des classes de préscolaire dépendant de la Fondation Zakoura Education en partenariat avec le MENPS, répartie sur 10 régions du Maroc.

Art N°	Désignation et caractéristiques	Unité	Quantité	Prix Unitaire Hors taxe en Dirhams	Prix Totale Hors taxe en Dirhams
1	**Ordinateurs portables :** Ecran : 14 pouces minimum Processeur : Intel Core i5 RAM : 8Go minimum Stockage : 256 Go SSD minimum Batterie : Autonomie d'au moins 6 heurs Connectivité : Wi-Fi, Bluetooth, RJ45 Ports : USB, HDMI Système d'exploitation : FreeDos Clavier : Disposition AZERTY Accessoires : Sacoche et souris Garantie : 1an minimum	Unité	110		
2	**Téléphones :** Ecran : 6,5 pouces, 90Hz minimum Processeur : Octa-core minimum RAM : 4 Gb minimum Stockage interne : 128 Gb minimum Caméra arrière ; 50 MP minimum Caméra avant : 8MP minimum Batterie : 5000 mAh, charge rapide 15W Minimum Connectivité : 5G, Wi-Fi, Bluetooth, GPS, NFC Ports : USB-C, prise jack 3,5 mm Système d'exploitation : Android 14 Accessoires : Adaptateur Garantie : 1an	Unité	28		
3	**Tablettes :** Système d'exploitation : Android 14 Processus 4 Cœur minimum Avec carte SIM, Réseau 5G Taille de l'écran 8" minimum Mémoire RAM 4Gb minimum Batterie 5000Ah minimum Capacité interne (ROM) : 64Gb minimum WI-FI / Bluetooth Stéréo, Caméra frontale/ Caméra arrière USB type C+ Micro SD Audio prise casque 3,5 mm Garantie 1an minimum Livrer avec un étui de protection	Unité	461		
Prix total en H. T					
TVA 20%					
Prix total en T.T.C					

Arréter le present bordereau des prix- détails estmatifs à la somme de.....
.....

Annexe 02

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Partie réservé à la Fondation Zakoura Education

-Mode de passation : Appel d'offres ouvert n°3/MIFZ-MENPS/2026 du 08 décembre 2026 à 10H 30 min.
Objet du marché : Achat du matériel informatique au profit des éducatrices et superviseurs des classes de préscolaire relevant de la Fondation Zakoura Education en partenariat avec le MENPS.

Le présent appel d'offres est lancé conformément aux **procédures internes de gestion des achats de la Fondation Zakoura Education**.

B – Partie réservé au concurrent

a- Pour les personnes physiques

Je, soussigné:..... ……..(prénom, nom et qualité)
Numéro de tél……Numéro de Fax……..
Adresse électronique……
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.....
Adresse du domicile élu : .....
Affilié à la CNSS sous le n°: .....
inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n° .....
n° de patente .....
n° d'ICE .....

b- Pour les personnes morales

Je, soussigné: (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tél……Numéro de Fax……..
Adresse électronique……
agissant au nom et pour le compte de : ..... (raison sociale et forme juridique de la société)……
au capital de ……..DHS
adresse du siège social de la société :……
adresse du domicile élu: Résidence :……..
affiliée à la CNSS sous le n°: ……
inscrite au registre de commerce :…….. (localité) sous le n°……..
n° de patente ……
n° d'ICE .....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du **dossier d'appel d'offres** relatif à l'achat objet du présent acte ;
Après avoir pris connaissance des caractéristiques, conditions et exigences relatives aux fournitures demandées ;
Je soussigné(e) :

- **Remets, dûment signé et cacheté, le bordereau des prix – détail estimatif**, conformément au modèle prévu dans le dossier d'appel d'offres ;
- **M'engage à fournir le matériel informatique demandés conformément aux exigences du dossier d'appel d'offres**, aux prix proposés dans mon offre, faisant ressortir les montants suivants :
- Montant hors TVA : ..... DHS (en lettres et en chiffres)
- Taux de TVA : ..... %
- Montant de la TVA : ..... DH (en lettres et en chiffres)
- Montant TTC : ..... DHS (en lettres et en chiffres)

Le règlement des sommes dues sera effectué par virement bancaire au compte ouvert au nom de
..... RIB n° :
..... Ou par chèque.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du concurrent

37

Annexe 03

DECLARATION SUR L'HONNEUR

-Mode de passation : Appel d'offres ouvert n°3/MIFZ-MENPS/2026 du 08 décembre 2026 à 10H 30 min.
Objet du marché : Achat de matériel informatique au profit des éducatrices et superviseurs des classes de préscolaire relevant de la Fondation Zakoura Education en partenariat avec le MENPS.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné: .....(prénom, nom et qualité)
Numéro de tél.....Numéro de Fax.....
Adresse électronique.....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : .....
Affilié à la CNSS sous le n°: .....
Inscrit au registre de commerce ..... (localité) sous le n° .....
N° de patente .....
N° du compte courant postal-bancaire TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné: .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tél.....Numéro de Fax.....
Adresse électronique .....
Agissant au nom et pour le compte de : Etudes Coordinations et Réalisation..... (raison sociale et forme juridique de la société). Au capital de.....
Adresse du siège social de la société :.....
Adresse du domicile élu: .....affiliée à la CNSS sous le n°.....inscrite au registre de commerce : ..... (Localité) sous le n° ..... n° de patente .....n° d'ICE.....
N° du compte courant postal-bancaire ou à la .....

- Déclare sur l'honneur :

Je soussigné(e), agissant au nom et pour le compte de l'entreprise candidate, déclare sur l'honneur :

1. M'engager à disposer d'une couverture d'assurance professionnelle appropriée couvrant les risques liés à l'exercice de mon activité et à l'exécution des prestations objet du présent contrat-marché, conformément au CPS ;
2. Déclarer que mon entreprise est légalement constituée et autorisée à exercer son activité, et qu'elle dispose des capacités, moyens et autorisations nécessaires à l'exécution des prestations objet du présent contrat-marché ;
3. Déclarer, le cas échéant, être en mesure de poursuivre légalement mon activité en cas de procédure de redressement judiciaire ou de toute autre procédure collective, conformément aux dispositions légales applicables ;
4. M'engager à ne recourir, directement ou indirectement, à aucune pratique frauduleuse, à aucun acte de corruption ou à aucun avantage indu à l'égard de toute personne intervenant dans le processus de consultation, de sélection, de contractualisation, de gestion ou d'exécution du présent marché ;
5. M'engager à ne pas proposer, directement ou indirectement, de promesses, dons, cadeaux, avantages ou autres contreparties dans le but d'influencer le processus de consultation, de sélection du fournisseur, de contractualisation ou d'exécution du présent marché ;
6. Certifier l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis dans la présente déclaration ainsi que dans l'ensemble des documents transmis dans le cadre de la consultation ;
7. Déclarer ne pas être en situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter mon impartialité ou celle de mon entreprise dans le cadre de la présente consultation et de l'exécution du marché ;
8. M'engager à préserver la confidentialité des informations, données et documents communiqués par la Fondation Zakoura Education, à ne les utiliser que dans le cadre du présent marché et à respecter les exigences de sécurité et de protection applicables.
9 Reconnaître avoir pris connaissance des exigences et conditions prévues par le présent CPS et les documents de la consultation, et m'engager à les respecter pendant toute la durée d'exécution du marché ;
10. Reconnaître que toute fausse déclaration ou tout manquement aux engagements pris dans la présente déclaration pourra entraîner les conséquences prévues par le présent CPS et les documents contractuels applicables.

Fait à ..... le .....
Signature et cachet du concurrent

Annexe 04

Liste des régions avec le nombre estimatif de tablettes, PC portables et Smartphones par province

Région	Province	Nombre de Tablette, PC portables et smartphones par région	Nombre de Tablette, par province	Nombre de PC portables par province	Nombre de Smartphones par province
Tanger-Tétouane-El Hoceima	LARACHE	116 Tablettes, 17 PC portables et 3 smartphones	22	5	
	CHAOUEN		0	11	2
	TANGER		17		
	TETOUEN		66	1	1
	HOCIEMA		11		
L'Oriental	BERKANE	6 PC portables		2	
	FIGUIG			1	
	GUERCIF			3	
Rabat-salé-Kénitra	SALE	36 Tablettes, 10 PC portables et 1 smartphone	16	2	
	Sidi Kacem			6	
	TEMARA			1	
	KHEMISSET		12		
	KENITRA		7	1	1
	SKHEIRAT		1		
Fès Meknès	BOULMANE	8 Tablettes, 11 PC portables et 1 smartphone	3	1	
	MEKNES			3	
	FES			2	1
	SEFROU			2	
	TAZA			1	
	TAOUNATE		5	2	
Béni Mellal-Khénifra	KHOURIBGA	2 Tablettes, 5 PC portables et 1 smartphone	1	2	
	FQUIH BEN SALAH			1	
	KHENIFRA			1	1
	BENI MELLAL		1	1	
Casa Settat	MOHAMMEDIA	29 Tablettes, 16 PC portables et 4 smartphones	1	1	
	Settat		8	9	1
	NOUCAER		2	1	1
	SIDI BENOUR		13	1	
	EL JADIDA			2	1
	BENSLIMANE		1	2	1
	MEDIOUNA		2		
	AIN CHOOQ		2		
Marrakech Safi	CHICHAOUA	228 Tablettes, 22 PC portables et 14 smartphones	25	9	5
	KELAA DES SGHARNA		1	5	1
	EL HAOUZ		29	1	1
	MARRAKECH		10	1	1
	SAFI		48	2	2
	ESSAOUIRA		106	4	4
	RHAMNA		9		

Darra Tafilalt	TINGHIR	1 Tablette et 8 PC portables	1	2	
	ZAGORA			3	
	MIDELT			1	
	OUARZAZATE			1	
	ERRACHIDIA			1	
Souss Massa	TAROUDANT	41 Tablettes, 15 PC portables et 4 smartphones	3	6	2
	CHTOUKA AIT BAHA		11	5	
	INZEGAN		4	1	1
	TATA		22	2	1
	TIZNITE		1	1	
			461	**110**	**28**

FONDATION
ZAKOURA
Le devoir d'agir

REGLEMENT DE CONSULTATION
RALATIF A

L'APPEL D'OFFRES

N°3/MIFZ-MENPS/2026

Organisé conformément aux procédures internes de gestion des achats de la Fondation Zakoura Education

OBJET : Achat de matériel informatique pour les éducatrices et superviseurs des classes de préscolaire de la Fondation Zakoura en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale du préscolaire et des sports (MENPS)

-EN LOT UNIQUE-

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ayant pour objet l'acquisition du matériel informatique, destinées aux éducatrices et aux superviseurs des classes de préscolaire de la Fondation Zakoura Education, en partenariat avec le MENPS, dans dix régions du Maroc.

Le présent règlement est établi conformément aux procédures internes de la Fondation Zakoura Education applicables aux achats et aux conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 2 : REPRESENTANT DE LA FONDATION

L'appel d'offres est lancé par la Fondation Zakoura Education, représentée par son Directeur Général, Monsieur Mohamed ZAARI, dont le siège est situé au 131, Bd Anfa, 4ème étage, Casablanca.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend notamment :

- l'avis d'appel d'offres ;
- le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le bordereau des prix-détail estimatif (annexe 01 du CPS);
- le modèle de l'acte d'engagement (annexe 02 du CPS) ;
- le modèle de déclaration sur l'honneur (annexe 03 du CPS);
- les autres documents et annexes nécessaires à la présentation et à l'évaluation des offres.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La Fondation Zakoura Education se réserve le droit d'apporter des modifications ou précisions au dossier d'appel d'offres avant la date limite de remise des offres.
Ces modifications sont communiquées aux soumissionnaires concernés, selon les modalités définies par la Fondation.

Lorsque ces modifications nécessitent un report de la date limite de remise des offres, la Fondation en informe les soumissionnaires dans un délai raisonnable.
Les modifications apportées doivent rester cohérentes avec l'objet de l'appel d'offres.

RTICLE 5 : RETRAIT ET MISE À DISPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est disponible dès la publication de l'avis et jusqu'à la date limite de dépôt des offres et d'échantillon, le cas échéant, indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

Le dossier peut être transmis ou téléchargé selon les modalités précisées dans l'avis d'appel d'offres.
En cas de modification du dossier, les concurrents sont invités à consulter régulièrement les communications de la Fondation Zakoura Education afin de prendre connaissance des éventuelles mises à jour.

ARTICLE 6 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Les demandes d'informations ou d'éclaircissements relatives au dossier d'appel d'offres doivent être adressées à la Fondation Zakoura Education dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des offres au siège de la Fondation Zakoura, sis au 11, Rue Chatila, Imm Bahlawan, 1ére Etage, Casablanca.

La Fondation peut apporter les précisions nécessaires aux soumissionnaires et, lorsque ces précisions sont susceptibles d'avoir un impact sur la préparation des offres, les communiquer aux autres concurrents concernés.

ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent dossier.

Les concurrents doivent notamment :

- être légalement constitués et habilités à exercer l'activité concernée ;
- disposer des moyens et références nécessaires à la réalisation des prestations ;
- être en situation régulière au regard de leurs obligations légales, fiscales et sociales ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure ou situation juridique incompatible avec l'exécution du contrat.

La Fondation peut écarter tout concurrent dont la situation ou les documents fournis ne répondent pas aux conditions du présent règlement de consultation.

Un même représentant ne peut présenter ou représenter plusieurs concurrents pour le même appel d'offres.

ARTICLE 8 : PIÈCES JUSTIFIANT LES CAPACITÉS ET QUALITÉS DES CONCURRENTS

Les soumissionnaires doivent fournir les documents permettant à la Fondation d'apprécier leur situation, leurs capacités et leur offre.

1. **Dossier administratif :**

- déclaration sur l'honneur ;
- documents justifiant les pouvoirs de la personne habilitée à engager le concurrent ;
- justificatif d'immatriculation au registre de commerce ou document équivalent ;
- attestation de régularité de la situation fiscale;
- attestation de régularité de la situation auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS),
- L'original de récépissé du cautionnement provisoire,
- Le certificat d'agrément de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), lorsque celui-ci est requis pour le matériel proposé.
- tout autre document administratif demandé dans le dossier d'appel d'offres.

2. Dossier technique :

- présentation de l'entreprise ;
- moyens humains et techniques ;
- références dans des prestations similaires ;
- fiches techniques et documentations du matériel proposé ;
- attestations de références,;
- tout document permettant d'apprécier la capacité du concurrent à réaliser les prestations.

3. Pièces complémentaires :

- CPS signé, cacheté et paraphé ;
- présent règlement de consultation signé, cacheté et paraphé ;
- tout autre document demandé dans le dossier d'appel d'offres

ARTICLE 9 : GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les soumissionnaires peuvent constituer un groupement afin de présenter une offre commune, sous réserve de préciser les modalités de représentation du groupement et les responsabilités de chacun de ses membres.

La Fondation se réserve le droit de demander tout document permettant de vérifier la capacité et les engagements des membres du groupement.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière comprend notamment :

a) L'acte d'engagement, par lequel le soumissionnaire s'engage à réaliser les prestations objet de l'appel d'offres conformément aux conditions du dossier.

L'acte d'engagement doit être signé et cacheté par le concurrent ou par son représentant dûment habilité.

b) Le bordereau des prix-détail estimatif, dûment renseigné, signé et cacheté.

ARTICLE 11 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque concurrent doit remettre son offre dans un pli fermé, portant les indications précisées dans l'avis d'appel d'offres.

Le pli comprend deux enveloppes distinctes :

I – Première enveloppe : Dossier administratif et technique

Elle comprend les pièces administratives et techniques demandées, ainsi que le CPS et le RC signés, cachetés et paraphés.

II – Deuxième enveloppe : Offre financière

Elle comprend l'acte d'engagement et le bordereau des prix-détail estimatif dûment renseignés, signés et cachetés.

Les enveloppes portent de manière apparente le nom et l'adresse du concurrent ainsi que l'objet de l'appel d'offres.

4

ARTICLE 12 : DÉPÔT DES OFFRES

Les offres sont déposées selon les modalités et à l'adresse indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Elles peuvent être déposées directement contre récépissé ou transmises par courrier, selon les modalités prévues dans l'avis.
Les offres doivent parvenir à la Fondation au plus tard à la date et à l'heure fixées dans l'avis d'appel d'offres.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées ne sera pas prise en considération.

À leur réception, les offres sont enregistrées et conservées dans des conditions garantissant leur confidentialité et leur intégrité jusqu'à leur ouverture.

ARTICLE 13 : ÉCHANTILLONS ET DOCUMENTATION TECHNIQUE

La remise d'un échantillon de tablette en un seul exemplaire est requise. Celui-ci doit être accompagné d'une documentation technique permettant de vérifier sa conformité aux spécifications du CPS.

Pour les PC portables et les smartphones, le concurrent doit fournir une documentation technique détaillée, signée et cachetée, placée dans un pli fermé selon les conditions de présentation des offres. Elle doit notamment comprendre les catalogues, fiches techniques, notices et/ou une note de présentation permettant d'identifier les références et caractéristiques des articles proposés et d'en vérifier la conformité au CPS.

L'échantillon exigé doit être déposé à l'adresse et dans le délai indiqué dans l'avis d'appel d'offres.

Son absence peut entraîner l'élimination de l'offre.

Les échantillons des concurrents non retenus peuvent être récupérés dans un délai de sept (7) jours suivant la notification des résultats. Passé ce délai, la Fondation Zakoura Education décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

L'échantillon du fournisseur retenu est conservé jusqu'à la réception définitive du matériel, sauf disposition contraire convenue avec la Fondation.

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le montant de la **caution provisoire** est fixé à **20 100,00 DHS (Vingt mille cent dirhams)**.

La caution provisoire doit être fournie dans les conditions précisées dans le dossier d'appel d'offres.

La caution provisoire des soumissionnaires non retenus est libérée après l'attribution de l'appel d'offres, selon les modalités définies par la Fondation.

Pour le concurrent retenu, la caution provisoire est libérée après constitution de la caution définitive, conformément aux dispositions du contrat-marché.

ARTICLE 15 : RETRAIT OU REMPLACEMENT D'UNE OFFRE

Tout concurrent peut demander le retrait de son offre avant la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres.

La demande de retrait doit être formulée par écrit et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Une nouvelle offre peut être déposée dans le respect des conditions et délais prévus dans le présent règlement.

ARTICLE 16 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES

L'ouverture des plis est effectuée lors d'une séance organisée par la Fondation Zakoura Education, à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis d'appel d'offres. Un procès-verbal est établi à l'issue de cette séance.

L'examen des offres est effectué par un comité désigné par la Fondation Zakoura Éducation, conformément à ses procédures internes de gestion des achats et aux exigences du présent règlement de consultation et du dossier de consultation.

L'examen porte notamment sur :

- la conformité des dossiers administratifs et techniques ;
- les capacités et références du concurrent ;
- la conformité du matériel proposé aux spécifications techniques du CPS et sa disponibilité ;
- la conformité des échantillons, lorsqu'ils sont exigés ;
- les conditions de garantie et de service après-vente ;
- l'offre financière.

Les offres non conformes aux exigences essentielles du dossier peuvent être écartées.

ARTICLE 17 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIÈRES

L'évaluation financière concerne les offres ayant satisfait aux exigences administratives et techniques définies dans le dossier de consultation.

Les offres sont examinées sur la base des éléments financiers présentés dans l'acte d'engagement et le bordereau des prix-détail estimatif, sous réserve des vérifications et rectifications nécessaires.

L'estimation de l'achat est fixée à **2 010 300,00 DHS TTC** (Deux millions dix mille trois cents dirhams toutes taxes comprises). Cette estimation constitue le **plafond financier de la présente consultation**. Toute offre financière dont le montant total TTC dépasse ce plafond sera considérée comme non conforme.

L'évaluation des offres est effectuée conformément aux procédures internes de gestion des achats de la Fondation Zakoura Education, sur la base de la conformité des offres aux exigences du dossier de consultation et des éléments permettant d'apprécier leur valeur technique et financière.

L'évaluation porte sur les critères définis dans le dossier de consultation, notamment :

- la conformité et la qualité du matériel proposé ;
- ses caractéristiques techniques ;
- sa disponibilité ;

- les conditions de garantie et de service après-vente ;
- le montant de l'offre financière.

Le marché est attribué au concurrent ayant présenté le meilleur rapport qualité-prix, conformément aux procédures internes d'achats de la Fondation Zakoura Education.

ARTICLE 18 : APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX ET ANNULATION

18.1 – Appel d'offres infructueux

L'appel d'offres est déclaré infructueux dans l'un des cas suivants :

a) aucune offre n'a été déposée ou reçue dans les délais ;

b) aucune offre n'a été jugée conforme aux exigences administratives et techniques du dossier ;

c) toutes les offres conformes dépassent le plafond financier fixé à l'article 17.

Si l'attributaire ne constitue pas la caution définitive ou ne signe pas le contrat-marché dans les délais prévus, la Fondation peut attribuer le marché au concurrent classé immédiatement après lui, dans la limite de la durée de validité des offres fixée à l'article 19. À défaut d'autre offre acceptable, l'appel d'offres est déclaré infructueux.

Lorsque l'appel d'offres est déclaré infructueux, la Fondation peut :
- lancer un nouvel appel d'offres, en modifiant le cas échéant les conditions du dossier ;
- si ce nouvel appel d'offres est à son tour infructueux, consulter directement au moins trois (3) fournisseurs sur la base des mêmes spécifications techniques.

18.2 – Annulation de l'appel d'offres

La Fondation Zakoura Education peut, à tout stade de la procédure et jusqu'à la signature du contrat-marché, annuler l'appel d'offres, notamment dans les cas suivants :

a) l'appel d'offres est déclaré infructueux ;

b) les besoins ou l'objet de l'appel d'offres sont modifiés de manière substantielle ;

c) le financement prévu, notamment dans le cadre du partenariat avec le MENPS, est retiré, réduit ou n'est pas confirmé ;

d) une irrégularité affectant la procédure est constatée ;

e) des indices sérieux d'entente entre concurrents, de fraude ou de corruption sont relevés.

L'annulation est notifiée par écrit à tous les concurrents, avec ses motifs, et publiée sur le site internet de la Fondation.

L'annulation ne donne droit à aucune indemnité ni à aucun dédommagement au profit des concurrents, quels que soient les frais engagés pour la préparation de leurs offres. Les cautions provisoires éventuelles sont restituées et les échantillons peuvent être récupérés dans les conditions prévues à l'article 13.

18.3Acceptation

Le dépôt d'une offre vaut acceptation sans réserve des dispositions du présent article.

ARTICLE 19 : DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **75 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Si la Fondation n'est pas en mesure de finaliser la procédure dans ce délai, elle peut solliciter par écrit l'accord des soumissionnaires pour prolonger la durée de validité de leurs offres.

ARTICLE 20 : LANGUE DES DOCUMENTS ET DES OFFRES

Les offres, documents, correspondances et pièces à fournir dans le cadre du présent appel d'offres sont établis en **langue française**.

ARTICLE 21 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix proposés par les soumissionnaires doivent être exprimés en **dirhams marocains (DHS)**.

Les prix doivent être présentés conformément au modèle du bordereau des prix-détail estimatif fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Fondation Zakoura Education	**Lue et Accepté par le Fournisseur soussigné**
FONDATION ZAKOURA EDUCATION 131 Bd Anfa 4ème Etage Appt «4A» Casablanca - Maroc Tél.: (212) 522 25 66 33 Fax : (212) 522 26 47 77	